



MJC Jacques Tati

Bulletin d'inscription saison 2011/2012

Adhésion n°: _____

Atelier de :

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____ ans

(pour les mineurs) Nom du responsable légal : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Port : _____ Mail : _____

Profession des parents ou de l'élève majeur(e): _____

Pièces à fournir au moment de l'inscription :

- 1 photo d'identité pour la carte d'adhérent,
- * 1 certificat médical pour la pratique de la danse orientale,
- Carte du quotient familial de l'année en cours : n°

Quotient :

Les cours :

Quel atelier ?? :

Quel Jour souhaité ?? :

Quel horaire souhaité ?

règlement intérieur

L'adhésion annuelle de 12 euros à la MJC Jacques Tati vous donne le statut de membre de l'association. Elle implique l'acceptation des statuts de la MJC (*consultable au secrétariat de la MJC*) et des dispositions spécifiques à l'activité.

30 cours sont répartis d'octobre à juin hors les vacances scolaires et les jours fériés.

En cas de nécessité, la MJC se réserve le droit de modifier horaires et intervenants.

L'inscription est annuelle, et votre engagement couvre les trois trimestres. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour abandon provisoire ou définitif sauf les cas suivants sur justificatif:

- déménagement au-delà de l'agglomération d'Orsay
- maladie, accident rendant impossible la pratique de l'activité

Les tarifs de la MJC Jacques Tati, sont fixés par délibération du conseil d'administration.

L'accès au cours est conditionné par le paiement de la cotisation annuelle. L'accès au cours est refusé si l'adhérent ou son responsable légal n'est pas à jour de ses cotisations.

L'adhérent s'engage à respecter les horaires de cours et à y participer de façon assidue

En cas d'indisponibilité, l'adhérent doit prévenir le professeur de son absence.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de laisser leur(s) enfant(s) et de le(s) reprendre à la fin de cours. La responsabilité de la MJC se limite à la durée des cours dans les locaux de l'atelier.

Je soussigné(e) _____

agissant en qualité de _____ (à compléter si l'adhérent est mineur), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MJC Jacques Tati et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Fait à Orsay le, _____2011

signature (précédé de la mention « lu & approuvé »)

Saison 2011/2012

Par trimestre hors adhésion en euros	par/sem		Q1 0/750	Q2 751/1300	Q3 + de 1300	élèves mini par atelier	élèves maxi par atelier
Piano classique initiation	20 mn	dont solfège	171	232	260		1
Piano classique perfectionnement	30 mn		202	260	283		1
Guitare basse, classique, moderne batterie, piano jazz, flûte, violon, violoncelle, saxo, clarinette	30 mn	Individuel enfant	146	178	200		1
		Individuel adulte	176	212	235		1
Danse orientale *	1h 30	collectif dès 13 ans	101	127	139	6	12
Atelier « jouer en groupe » (2)		collectif dès 14 ans				5	8
Djembé		collectif dès 16 ans				7	10
Chorale Gospel	2h	collectif dès 16 ans	115			18	20
Solfège (1)	1h	collectif	40	50	60	6	10
Eveil musical		collectif de 1 à 4 ans				6	10
The Tati Big Band (1)		collectif				6	12
Théâtre d'Improvisation		collectif dès 16 ans				10	15
Langue : chinois	1h	Initiation enfant débutant	55	75	95	8	12
	1h30	Initiation adulte débutant	86	112	124	8	12
	1h	Enfant confirmé	70	90	110	8	12
	1h30	Adulte confirmé	101	127	139	8	12
Atelier écriture, Vidéo Arts Scène	Mensuel hebdo	Collectif enfant	30	35	40	8	12
		Collectif adulte	40	50	60	8	12
Atelier Œnologique	mensuel	collectif	60	75	90	15	15

(1) en complément d'un atelier

(2) nécessité de maîtriser un instrument

- Le quotient familial **Q1**, **Q2**, **Q3** s'applique aux Orcéens et se calcule en mairie.
- Enfant : moins de 18 ans, Etudiant : se référer au tarif enfant **Q1** de l'activité concernée.
- Adulte : dès 18 ans
- Pour les extérieurs, se référer au quotient 3.
- Une réduction de 10 % sera appliquée à partir d'une deuxième inscription

Cadre réservé à la MJC :

1er trimestre (15/10/11) : 12 € + ----- € = réglé en esp ch autres

2 è trimestre (15/01/12) : ----- € = réglé en esp ch autres

3 è trimestre (15/04/11) : ----- € = réglé en esp ch autres

La MJC s'engage à respecter les dates de dépôt en banque.

Obs :